

interrogations des élus non seulement en matière de prestations, mais aussi d'articulation financière, de fonctionnement, et d'expliquer pourquoi les coûts du GIAP, donc la participation des communes, augmentent chaque année.

M. N. Diserens évoque brièvement la récente sortie du giron du groupement des communes de Cologny et de Chêne-Bougeries, dont les motivations ne sont pas très claires pour le GIAP, à ce stade. Car il est complexe de mettre en place une prestation parascolaire, de répondre à l'augmentation des enfants, de gérer les remplacements, le financement, la facturation aux parents, le niveau de formation des collaborateurs, etc.

Le GIAP, qui a une croissance continue depuis plus de 15 ans, est en perpétuelle mutation et en perpétuelle réorganisation, ce qui est indispensable pour continuer à accueillir tous les enfants. Actuellement, plus de 76 % des enfants scolarisés (moyenne cantonale) sont inscrits et fréquentent régulièrement le parascolaire. Les « classes gardiennes » de jadis ont évolué afin de développer les aspects socio pédagogiques et d'offrir des prestations de plus en plus qualitatives. Cela explique pour une partie l'augmentation du prix de la prestation.

Sur un budget 2023, qui avoisine les 97 millions, 90 % des charges sont directement induites par les charges salariales et les RH, des charges qui découlent elles-mêmes des ratios d'encadrement fixés dans les règlements et textes légaux, donc incompressibles.

Mme F. Demont évoque d'abord le cadre légal de l'accueil parascolaire : Constitution genevoise, LAC B6 05, loi sur l'accueil préscolaire (LAPr) et son règlement d'application (RAPr). Ce cadre de référence, qui fixe les exigences de l'accueil à journée continue, est à appliquer par toutes les communes, qu'elles soient ou non membres du groupement, dès le 24.11.2023 (après un délai transitoire de 3 ans).

Genève est le seul canton où les principes fondamentaux de l'accueil parascolaire sont fixés par sa Constitution. Les enfants qui suivent leur scolarité obligatoire dans l'enseignement public doivent tous bénéficier d'un accueil parascolaire à journée continue, s'ils le demandent. Cet accueil universel est sans condition de ressources et le GIAP doit répondre à 100 % de la demande. Les ratios d'encadrement (nombre d'enfants par animateur) doivent être respectés, sur le plan légal, ce qui signifie la mise à disposition du personnel nécessaire par rapport au nombre d'enfants.

Les communes sont par ailleurs responsables de la fourniture du repas de midi et de son service, et de la mise à disposition des locaux nécessaires à l'organisation de la journée continue (LAPr). C'est pour cette raison que le GIAP revient régulièrement auprès de la commune par rapport aux repas, locaux et infrastructures.

M. N. Diserens ajoute que la petite enfance se trouve dans le paradigme inverse. L'offre proposée aux habitants gère la demande, alors que pour le parascolaire, c'est la demande qui gère l'offre, ce qui rend la situation particulièrement complexe.

Parmi les exigences liées au cadre légal, **Mme F. Demont** précise que le GIAP doit proposer des activités collectives complémentaires à celles de l'école et de la famille, celles-ci devant répondre aux besoins du plus grand nombre. Le GIAP doit aussi respecter les taux d'encadrement définis selon l'âge, proposer des activités pédagogiques de qualité (ce qui nécessite de vraies compétences en la matière) et différenciées selon les âges, disposer de professionnels formés répondant à des prérequis nécessaires, lors de leur engagement (LAPr). Les enfants à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap doivent également pouvoir bénéficier du parascolaire si cela est compatible avec un accueil collectif. Et, avant tout accueil parascolaire, il est nécessaire d'avoir un contrat avec les représentants légaux, la responsabilité juridique étant transférée à la structure accueillant l'enfant (idem crèches).

Les charges de personnel représentent 90 % du budget du GIAP (le budget 2023 s'élève à près de 97 millions). Les parents participent à hauteur de 19 % ; 80 % des coûts du GIAP sont donc assumés par les communes. À titre indicatif, le tarif proposé aux parents pour la prise en charge de midi s'élève à Fr. 5,50 et à Fr. 7,50 le soir (avec le goûter). Actuellement, 30 % des

familles bénéficient, en fonction de leurs revenus, d'exonérations partielles ou totales, ou d'un rabais fratrines. Le comité a souhaité réaliser une étude du système tarifaire qui sera peut-être modifié, en fonction des décisions qui seront prises.

Les équipes du parascolaire sont constamment dimensionnées en fonction du nombre d'enfants, celui-ci n'ayant cessé de croître depuis 2012. 28'000 enfants sont actuellement accueillis par le parascolaire. La fréquentation ayant baissé pendant le Covid-19, les engagements se sont stabilisés. Mais dès la reprise, le GIAP a dû réengager du personnel. **Mme F. Demont** souligne le fait que le GIAP essaie de répondre au plus juste à la fréquentation du parascolaire afin d'avoir une saine utilisation des deniers publics.

Le coût de la prestation de 2h a très peu évolué (Fr. 17.- en 2005, Fr. 20,90 en 2021). Il a néanmoins légèrement augmenté ces deux dernières années (Fr. 21,30 en 2022 et Fr. 22,50 en 2023), et ce pour deux raisons : introduction d'un quart d'heure rémunéré supplémentaire à midi et le soir (de trop nombreuses tâches devaient être exécutées en un quart d'heure) et augmentation du prix du goûter (de Fr. 1.- à Fr. 1,30/enfant).

M. N. Diserens précise que l'impact de ce quart d'heure supplémentaire, qui représente 5,5 mios, explique l'augmentation du budget 2023.

Mme F. Demont aborde plus spécifiquement les éléments qui concernent Corsier en détaillant la façon dont les cotisations des communes sont calculées : fréquentation/nombre d'enfants inscrits (pour $\frac{3}{4}$), population (pour $\frac{1}{4}$). Les petits Corsiérois inscrits au parascolaire ont crû 2,6 fois plus vite que la moyenne des communes ; cette prestation est clairement plébiscitée par les parents (un des records cantonaux). Et la population a augmenté 3,9 plus vite que la moyenne des communes au GIAP. Si, globalement, les charges assumées par l'ensemble des communes ont augmenté de 32 %, l'augmentation pour Corsier est de 42 % pour les raisons évoquées ci-dessus.

Il est relevé que le nombre d'enfants a donc augmenté d'environ 30 % en 5 ans, à Corsier.

L'augmentation de la fréquentation sur les 5 dernières années est, pour Corsier, de 22 %, confirme **M. Diserens**.

Soit de 100 à 138 enfants à midi (87 le soir), ajoute **Mme F. Demont**. Le GIAP a 142 équipes pour l'ensemble du canton, qui sont réparties en 4 régions et 28 secteurs (avec un responsable par secteur qui gère entre 4 et 8 équipes, soit entre 65 et 75 collaborateurs). À titre indicatif, les directions d'établissements scolaires sont 59. Sur l'ensemble du canton, environ $\frac{3}{4}$ des enfants scolarisés fréquentent le parascolaire (92 % à Corsier).

M. F. Jaccard rappelle l'estimation de 98 % en 5 ans annoncée il y a 3-4 ans pour l'agrandissement du NGS. Or Corsier est déjà à 92 %.

L'accueil du midi, à Corsier, fait partie des records cantonaux, confirme **Mme F. Demont**. Visiblement, la prestation du parascolaire répond aux besoins des parents.

Peut-être l'éloignement de la ville a-t-il une incidence, estime un commissaire.

D'autres communes aussi éloignées, par exemple Chancy, présentent des taux inférieurs, précise **Mme F. Demont**. Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, le GIAP se trouve face à une augmentation très conséquente du nombre d'enfants. Alors que la croissance était jusqu'ici constante (6-8 %), celle-ci a doublé (13 %) cette année. Pour Corsier, la croissance sur 5 ans des effectifs au parascolaire, avec les 4 classes supplémentaires prévues au NGS, sera supérieure à 30 %, ce qui posera inévitablement question en termes d'infrastructures et de locaux. Le GIAP sera donc en liens étroits avec la commune pour la suite.

M. F. Jaccard indique que l'agrandissement du parascolaire est prévu dans l'agrandissement du NGS.

M. Jost, le responsable du secteur, et ses équipes sont entièrement à disposition pour participer en amont avec les architectes, rappelle **Mme F. Demont**.

Construire davantage amènera davantage d'enfants, relève un commissaire.

Le restaurant scolaire sera aménagé au rez-de-chaussée du pavillon provisoire (2x70 places), ajoute **M. F. Jaccard**.

Mme F. Demont remercie la commune pour ces éléments, qui sont vraiment fondamentaux. Car il est parfois difficile d'accueillir les enfants de manière qualitative avec les contraintes liées aux infrastructures.

Le GIAP à Corsier, c'est : 1 responsable de secteur, 8 animatrices, 1 référente socioéducative (avec 1-2 poste(s) en moins lié(s) à l'absentéisme, qui est record dans toute la branche pré et parascolaire). Le GIAP peine, dans ces régions plus excentrées, à recruter ou envoyer des remplaçants (ceux-ci, qui viennent du bassin genevois et ont de petits taux horaires, ont des difficultés à se déplacer pour des remplacements dans la région).

Le ratio d'encadrement ne correspond donc plus, en cas d'absence ? est-il demandé.

Mme F. Demont explique que le GIAP pilote quotidiennement les taux d'encadrement et vérifie que les ratios sont respectés. S'il n'est pas possible de trouver un remplaçant, les équipes limitrophes sont sollicitées. Les besoins fluctuent aussi quotidiennement en fonction du nombre de grands et de petits qui ne demandent pas le même ratio d'encadrement. Lorsqu'une situation d'urgence se présente, comme le GIAP en a connues pendant le Covid-19, le parascolaire limite en dernier recours le nombre d'animations pour axer surtout sur la sécurité.

M. F. Jaccard précise que pour ces raisons, la salle de gym et la salle des sociétés sont, jusqu'à 18 heures, réservées au parascolaire.

La salle de gym est d'une importance capitale, confirme **Mme F. Demont**, car il est possible d'y proposer des activités physiques ou créatives, mais aussi des animations structurées.

Un commissaire, qui relève la difficulté d'augmenter les salaires du parascolaire, demande s'il n'y aurait pas quelque chose à améliorer au niveau des horaires, qui sont coupés.

Cette question de la journée continue devra d'abord être traitée par le DIP, qui doit décider des horaires des enfants, rappelle **Mme F. Demont** en citant l'exemple de l'école des Eaux-Vives, qui fonctionne avec un horaire plus continu ; les collaborateurs du parascolaire n'ont donc pas un horaire coupé. Ce facteur joue effectivement sur l'attractivité des postes.

Étant donné que la population ne baissera pas, à Corsier, la commune pourrait-elle apporter une autre aide au GIAP ? est-il encore demandé.

M. N. Diserens indique que le GIAP a déjà sollicité particulièrement les communes excentrées, par exemple pour afficher des annonces de recrutement à la Mairie. Entre la rentrée scolaire et aujourd'hui, le service de recrutement du GIAP a traité plus de 1'300 candidatures et recruté 250 collaborateurs en 3 mois. Hormis la Migros, aucune entreprise privée ou institution publique n'atteint de tels volumes, sur le canton. Cela pose d'énormes problématiques. Le GIAP, qui gérait déjà 6-7 % d'augmentation, a soudain dû faire face à 13 %, soit 3'200 enfants de plus accueillis quotidiennement à midi (contre 1'500 avant).

Pour 2'000 collaborateurs (et 28'000 enfants), précise **Mme F. Demont**. Le recrutement suit la fréquentation (plus de 400 personnes/an, probablement 500 cette année). Les collaborateurs sont affectés selon leur zone géographique, d'où l'importance de pouvoir recruter aussi dans les régions concernées. **Mme F. Demont**, qui détaille le nombre de postes, précise que l'équipe administrative hors direction est composée de 19 personnes (toutes à temps partiel, soit 13,8 EPT, dont 2 uniquement pour le recrutement qui travaillent d'arrache-pied). La légère augmentation de ces postes administratifs qui est chaque année prévue au budget est indispensable pour gérer le nombre de collaborateurs du parascolaire.

Quelle formation ont les animateurs et animatrices ?

Mme F. Demont répond que ces derniers bénéficient de 100h de base de formation spécifique au parascolaire, dispensées par le GIAP en plusieurs modules, puis 10h/an de formation

continue (enfants à besoins éducatifs particuliers, loisirs créatifs, etc.). Le catalogue propose plus de 60 types de formations continues dans lequel chaque collaborateur choisit ces 10h/an. Si les salaires sont conformes à ceux de la branche, le revenu moyen est très faible étant donné les très petits taux d'activité.

En plus des heures de formation, le recrutement est soumis à certains prérequis : bon français oral, casier judiciaire vierge, CFC ou 2 ans d'expérience équivalente dans le domaine. Sur les 1'350 candidats, seuls 25 % répondent auxdits prérequis.

Cela donne l'assurance que la personne engagée aura les capacités de tirer profit de la formation de base dispensée par le GIAP (qui travaille en collaboration avec le service de formation continue de la HETS, HES-SO), précise **M. N. Diserens** sur une autre question.

Les équipes sont pluridisciplinaires, ce qui permet d'avoir de nombreuses compétences sur le terrain, complète **Mme F. Demont** avant d'évoquer les enjeux centralisés et gérés au quotidien par le GIAP : sécurité des enfants dans la gestion des présences/absences, normes incendies, normes de sécurité (taux d'occupation des locaux et réfectoires), exercices d'évacuation, gestion des allergies, des problématiques médicales des enfants (en commun avec le SSEJ), gestion des procédures d'urgence (accidents, mise en place de procédures d'accueil spécifiques en cas de parent absent à 18h, mesures juridiques d'éloignement d'un parent, etc.), repas pédagogiques (souvent les équipes doivent être dédoublées car les repas sont en deux services), gestion de goûters diversifiés, animation (avec un vrai concept pédagogique et projets spécifiques avec les communes), qualité et quantité des infrastructures, devoirs surveillés (qui sont avant tout du ressort du DIP).

En conclusion : le coût direct de la prestation du parascolaire est très majoritairement salarial (90 %), l'augmentation des cotisations à Corsier est due à l'augmentation de la fréquentation et à la croissance de la commune, le parascolaire intègre, dans sa prestation, de nombreux coûts directs mais aussi indirects (facturation, gestion des critères tarifaires, des exonérations, inscriptions, gestion électronique des documents, gestion quotidienne de nombreuses données informatiques).

Ci-après les réponses apportées aux questions ou remarques formulées par les commissaires.

Les réclamations centralisées au GIAP représentent 0,2 % du nombre de parents (soit 19'000). Le GIAP est aussi beaucoup en relation avec les associations de parents d'élèves et les communes au travers des conseils d'établissements. Beaucoup de réclamations sont gérées au niveau des équipes, dans le contact direct avec les parents, ce qui n'est pas pris en compte par cet indicateur.

Un commissaire fait part des remontées des parents. La banane serait par exemple interdite à l'école (cf. goûter sain) alors que des pains au chocolat ont été servis. Et, à midi, il semblerait que la seconde équipe ne mange pas à sa faim. Et pourquoi deux repas végétariens/semaine ?

M. N. Diserens indique que c'est le SSEJ qui détermine de quoi doivent se composer les goûters (à quoi s'ajoutent les problématiques locales). Les éventuels éléments récurrents devraient être rapportés au responsable de secteur ou à l'équipe. Le GIAP, qui travaille avec plus de 80 restaurants scolaires, ne peut clairement pas gérer des habitudes alimentaires comme le végétarisme dans le cadre de l'accueil collectif déterminé par la loi. Mais dans une idée de sensibilisation par rapport au contexte environnemental actuel, et dans une idée pédagogique, cela fait sens de proposer 1-2 fois par semaine un repas végétarien. Mais cette décision appartient à chaque commune.

M. F. Jaccard rappelle que les deux repas végétariens/semaine ont été imposés par Fourchette Verte en mai 2022. La commune a consenti à un essai, qui arrive à son terme ; l'Exécutif en tirera les conclusions à la fin de l'année. Mais de nombreux parents trouvent ces menus végétariens bons et variés.

Quelles seraient les conséquences sur les coûts indirects dans le cas où plusieurs communes

sortiraient du GIAP, ces prochaines années ?

M. N. Diserens souligne que ces coûts indirects ne représentent que 10 % du prix de la prestation. L'impact serait donc mineur sur ces aspects.

Le GIAP a-t-il des discussions avec le DIP, la problématique de ces temps partiels étant induite par les horaires des cours ?

Le DIP planche sur de nombreux scénarios depuis 5 ans sans parvenir à une entente entre les différents intervenants, explique **Mme F. Demont**.

M. N. Diserens ajoute que le parascolaire coûte beaucoup plus cher avec l'école à journée continue (cf. modèle des Eaux-Vives). Car les enfants doivent être pris en charge par le parascolaire de 13h30 à 18h. Et la fréquentation est plus importante (95 %). Sans compter que les acquis pédagogiques ne sont pas concluants. Les parents sont en revanche très contents.

N'y aurait-il pas là une solution par rapport au taux d'absentéisme (14 %) et les difficultés de recrutement ?

Mme F. Demont indique que dans les autres cantons, l'accueil parascolaire est un privilège.

Le canton de Vaud, par exemple, répond à 23 % de la demande (contre 100 % pour Genève), précise **M. N. Diserens**. Si l'accueil continu était peut-être une solution, les impacts financiers seraient énormes.

L'importance d'assurer la sécurité des enfants malgré cet absentéisme est soulignée.

En dépit de ce que disent les médias, la problématique de la sécurité des enfants n'existe pas, aujourd'hui, assure **Mme F. Demont**. Mais la qualité des prestations peut être moindre pendant un court laps de temps. Ces problématiques découlent surtout de la croissance de 13 % que le GIAP n'a pas pu anticiper. 250 collaborateurs ont d'ores et déjà été recrutés et le système sera stabilisé début janvier 2023. Dans les domaines de la petite enfance, l'absentéisme est de toute façon plus élevé de manière saisonnière car le personnel travaille en contact avec les enfants.

M. F. Jaccard rappelle qu'à Genève, le parascolaire doit accepter tous les enfants, que leurs parents travaillent ou pas. Les taux ne peuvent donc être qu'exponentiels.

Le coût de la vie, à Genève, oblige aussi les deux parents à travailler.

Un des reproches des deux communes qui se sont retirées du GIAP était le manque de souplesse.

M. N. Diserens indique que les devoirs surveillés sont clairement une prérogative du DIP. Quant aux activités avec le tissu associatif local, le parascolaire collabore avec de nombreuses associations sportives, culturelles, artistes locaux, cirque, ateliers d'initiation à différents sports, etc. Et un accueil du mercredi ou pendant les vacances pourrait tout à fait être assuré en parallèle du GIAP.

Des prestataires alternatifs existent-ils ?

Les acteurs de la petite enfance (accueil préscolaire), pense **M. N. Diserens**. Mais il ne croit pas un seul instant que ce sera moins cher, car 90 % des coûts sont liés aux charges salariales qui sont elles-mêmes liées aux ratios d'encadrement déterminés dans la législation genevoise.

Tout comme les prérequis, la formation, la composition des équipes, ajoute **Mme F. Demont**. La marge de manœuvre est extrêmement étroite. Le GIAP est parvenu à offrir un accueil de qualité, des activités structurées, des formations, avec une utilisation raisonnée des deniers publics.

M. N. Diserens apporte quelques brèves explications sur les impacts politiques du retrait des deux communes du GIAP. Il souligne l'importance, pour le GIAP, d'avoir des retours et des échanges avec les communes.

Concernant Corsier, une commissaire n'a pas eu connaissance de problématiques qui nécessitaient d'être remontées au-dessus de l'équipe du parascolaire.

L'apéritif du parascolaire, ce soir, a d'ailleurs attiré de nombreux parents, ajoute **M. F. Jaccard** qui propose de mettre la présentation à disposition des élus sur CMNet.

En l'absence de toute autres remarque ou question, **la Présidente** remercie chaleureusement Mme F. Demont et M. N. Diserens d'être venus expliquer tout ceci à la commission et les libère.

Départ de Mme F. Demont et M. N. Diserens.

1. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente propose d'inverser l'ordre des points 4 et 5.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité (6 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022 est approuvé à la majorité (5 oui, 1 abstention).

3. Discussion sur la présentation du GIAP

Un commissaire souhaite évoquer un point qui concerne l'ensemble du conseil, à savoir l'affectation future de l'AGS au vu de la démographie de Corsier et des besoins en locaux de la commune pour la petite enfance.

Un autre commissaire, qui rejoint les propos de son préopinant, rappelle que le GIAP a relevé la possibilité de passer ses appels à recrutement via les canaux communaux.

Mme C. Boldrini indique que les annonces de recrutement sont diffusées, à la demande du GIAP, sur les différents supports de la commune.

M. F. Jaccard explique qu'aucune décision n'a été prise sur l'avenir de l'AGS. Les commissaires ont pu se rendre compte ce soir que le GIAP est une grosse machine. Les retours d'expérience des deux communes qui ont pris la décision de quitter le GIAP seront intéressants, vu les obligations légales auxquelles le parascolaire doit répondre. Les conclusions de l'étude qui est en cours sur le restaurant scolaire seront communiquées à la commission.

Mme C. Boldrini donne quelques explications sur les repas végétariens. L'analyse cherche à déterminer l'origine des problématiques relevées, comme le gaspillage alimentaire (menus, apports nutritifs, remplissage des assiettes, etc.). Des discussions seront aussi menées avec l'école, qui a mis en place les goûters sains. Car les aliments les plus jetés, au restaurant scolaire, ce sont les légumes. L'APEC sera éventuellement incluse dans les discussions afin de trouver des pistes d'amélioration.

Sur une question, **M. F. Jaccard** confirme que les enfants sont entre 130 et 140 à chaque repas. La fréquentation est très constante.

Un commissaire rappelle que les élus avaient souhaité être guidés un jour par M. F. Jaccard au parascolaire pendant le repas.

Mme C. Boldrini rappelle que le parascolaire gère le moment du repas et les activités qui s'ensuivent, alors que le restaurant scolaire est à la charge de la commune.

M. F. Jaccard propose d'organiser un repas au parascolaire fin janvier avec les commissaires intéressés (un lundi et un vendredi). Il souligne que le travail du GIAP est bien réfléchi, lié à des obligations légales et, surtout, assure une parfaite sécurité aux enfants.

5. Divers

Un commissaire fait un petit retour sur la mise en place des ateliers avec les samaritains de Collonge-Bellerive. Deux soirées d'atelier (printemps et automnes) seront fixées avec les samaritains qui prépareront une ébauche de flyer. Selon les contacts pris avec l'APEC, aucun atelier n'est pour le moment prévu avec les enfants. Les questions soulevées par les élus concernant les modalités tarifaires n'ont pas encore été éclaircies.

Un commissaire pense que l'ensemble des Conseillers municipaux devraient y participer.

Sur une question, **M. F. Jaccard** rappelle que l'assistante sociale reçoit sans rendez-vous tous les jeudis à Prés-Grange (au 40, de 8h30 à 11h30) les habitants de CoHerAn & Co. Et tous les jours sauf le lundi à Collonge-Bellerive.

La permanence juridique est aussi à disposition (rendez-vous par e-mail).

M. F. Jaccard fera à la commission, début 2023, un retour sur la fréquentation du service social intercommunal.

Un commissaire, qui mettra à jour le tableau des suivis pour la prochaine séance, demande des nouvelles de l'association de soutien aux Ukrainiens.

Celle-ci est très peu sollicitée par les familles accueillies à Corsier, est-il expliqué.

La Présidente propose que la commune achète quelques exemplaires (Fr. 35.-/pièce) du livre de M. F. Jaccard, *Corsier d'hier et d'aujourd'hui*, par exemple pour les mettre à disposition des nouveaux habitants ou des jeunes fêtant leurs 18 ans.

D'autres hypothèses sont évoquées : personnes naturalisées, Vœux du Maire, Noces d'Or, d'Argent et de Diamant.

À l'unanimité (6 voix pour), la commission préavise favorablement l'acquisition de 100 exemplaires du livre *Corsier d'hier et d'aujourd'hui* (Fr. 35.-/pièce). Les bénéficiaires seront à la discrétion de l'administration (naturalisés, Noces d'Or, d'Argent et de Diamant, centenaires).

La Présidente remercie Mme C. Boldrini et M. F. Jaccard et les libère en rappelant que la présentation du GIAP sera mise sur CMNet pour le prochain Conseil municipal.

Financement des abonnements TPG : un commissaire relève que les informations qui figurent sur le site Internet de la commune sont incorrectes.

Mme C. Boldrini indique que les conditions (abonnements ouverts à tous) ne seront applicables que dès le 1.1.2023.

Départ de Mme C. Boldrini et M. F. Jaccard.

4. Allocation des dons selon les dossiers mis préalablement à disposition des membres de la commission

La Présidente indique que le montant alloué à la FGC pour les 4 dossiers choisis par la commission qu'elle a communiqué était erroné (Fr. 24'000.- et non Fr. 21'000.-).

À l'unanimité (6 voix pour), la commission valide ce montant de Fr. 24'000.- pour l'aide internationale.

Les commissaires présentent brièvement les associations dont ils ont étudié les dossiers dans le cadre de l'aide suisse. Sauf précision contraire, les dossiers étaient tous accompagnés des documents nécessaires.

Voie F, Viol-secours, SOS Femmes

Voie F a pour objectif d'assister les femmes en situation de précarité socio-économique, à se former et à leur donner une autonomie sociale et professionnelle. L'association a accentué son action sur les technologies de l'information, l'année passée. Près de 160 apprenantes suivent des formations et ont à disposition une salle informatique (3 cours d'informatiques,

formations en raisonnement logique, bilans de compétences, ateliers de français).

*Demande de Fr. 3'000.-, préavis favorable. **Subvention allouée : Fr. 2'200.-.***

Viol-secours accueille et accompagne des victimes de violences sexuelles, et agit aussi pour la prévention des violences sexistes ou sexuelles. En 2021, l'association a pris en charge 243 personnes, dont 193 nouvelles. Les deux tiers provenaient de violences sexistes ou sexuelles. Tous les 2 jours, une personne subit une agression sexuelle, à Genève. L'association, qui assure aussi un accueil psychosocial, a édité l'année passée une brochure orientée sur les abus sexuels commis par des professionnels de la santé. L'association souhaiterait investir particulièrement sur les stages d'autodéfense, cette année. En 2021, l'OFS a enregistré 757 infractions pour viol, et 720 pour contrainte sexuelle ; de nombreuses situations en Suisse demeurent inconnues, car non signalées par les victimes.

*Demande de Fr. 3'000.-, préavis favorable. **Subvention allouée : Fr. 2'200.-.***

SOS Femmes soutient des prestations et activités afin de lutter contre les discriminations et les stigmatisations envers les femmes. Des actions de sensibilisation et d'insertion sociale et professionnelle sont par exemple menées pour lutter contre la stigmatisation des femmes sur le marché de l'emploi. 250 femmes ont été accompagnées dans leur projet de vie par la boutique « Les Fringantes ». SOS Femmes, qui existe depuis 80 ans, assure aussi un accompagnement social et un appui thérapeutique et psychologique.

*Demande de Fr. 5'000.-, préavis favorable. **Subvention allouée : Fr. 2'200.-.***

Tout est possible a été créée en 2017 et est aussi soutenue par des membres contributeurs. Cette association apporte un soutien aux sportifs d'élite en situation de handicap. Le but est de combler le manque existant en permettant à ces sportifs de se démarquer (soutiens financiers ou en nature, organisation d'événements liés aux sportifs en situation de handicap, participation à des événements liés au sport et au handicap, soutien d'autres projets liés au sport et au handicap). En 2021, Tout est possible a soutenu 6 athlètes pour un montant total de Fr. 15'000.-.

*Demande de Fr. 5'000.-, préavis favorable. **Subvention allouée : Fr. 1'100.-.***

Équi-page utilise le manège de Corsinge afin de donner accès à des activités thérapeutiques ou sportives avec des chevaux à toute personne en situation de handicap ou maladie invalidante. La fondation, qui a été créée il y a 6 ans, draine une soixantaine de participants (enfants, ados, adultes), et cherche des parrainages pour financer ses activités afin de diminuer la facture adressée aux participants qui bénéficient de ces heures avec les chevaux (Fr. 70.-/h au lieu de Fr. 170.-/h).

*Demande de Fr. 2'000.-, préavis favorable. **Subvention allouée : Fr. 1'100.-.***

Le Trialogue, Carrefour Rue & Coulou

Le Trialogue, qui assure surtout un soutien juridique, a créé en 2018 le fonds Béquille ; les montants qui y seront affectés ne seront utilisés que pour ce fonds.

*Demande de Fr. 1'000.-, préavis favorable. **Subvention allouée : Fr. 2'200.- (Fr. 1'000.- destinés à l'association Le Trialogue et Fr. 1'200.- destinés au fonds Béquille).***

Carrefour Rue et Coulou assurent aujourd'hui des logements sur plusieurs sites, notamment des containers. Cette association, qui fait un travail extraordinaire, doit vraiment être aidée.

*Demande de Fr. 3'000.-, préavis favorable pour Fr. 5'000.-. **Subvention allouée : Fr. 4'600.-.***

Cerebral Genève, Clair Bois

Cerebral Genève, dont le siège est à Onex, a pour but de soutenir les familles qui ont des enfants ou des adultes souffrant de paralysie cérébrale vivant chez eux. L'association, qui essaie de soulager ces familles (déficiences motrices ou mentales), est soutenue par l'OFAS,

Cerebral Suisse, les cotisations des membres, dons ou legs, et 20 communes genevoises ont financé Fr. 47'000.- en 2021. Corsier soutient cette association depuis 2017. Cerebral Genève souhaiterait organiser, pour Pâques 2023, un séjour pour 12 enfants ou juniors jusqu'à 20 ans, ce qui nécessite un encadrement de 16 personnes (soit un coût de Fr. 1'500.-/enfant) dans des pavillons déjà équipés, à Onex.

*Demande de Fr. 5'000.-, préavis favorable. **Subvention allouée : Fr. 2'200.- (Fr. 3'000.- ont été récoltés lors de la fête de la Courge).***

Fondation Clair Bois, qui accueille des personnes en situation de handicap, a comme projet la construction d'un city stade (budgétée à Fr. 300'000.-) au foyer de Pinchat permettant, dans un espace relativement contigu, la pratique de multiples sports. Celui-ci accueillera aussi des spectateurs, permettra des activités de groupe bénéfiques pour le développement de la personnalité de ces personnes.

*Demande non précisée. **Subvention allouée : Fr. 2'200.-.***

Appartement de jour, Insieme

Appartement de jour : accompagnement de jeunes entre 18 et 30 ans qui ont des difficultés psychologiques graves pour des activités dans un souci d'insertion professionnelle.

Insieme : soutien aux parents de personnes souffrant de handicap, offres de loisirs et conseils.

*Demandes non précisées. **Subvention allouée : Fr. 2'200.- pour ces deux associations.***

Associations Découvrir et F.Information

Découvrir fonctionne un peu comme une agence de placement professionnel, mais à but non lucratif. Elle s'adresse tout particulièrement aux personnes qualifiées issues de l'immigration (universitaires ou équivalentes), avec permis de travail valable et installées depuis moins de 5 ans en Suisse. Car leurs certificats ne sont en général pas reconnus par les entreprises suisses, aussi ces personnes ne parviennent pas à faire valoir leurs compétences. Découvrir tisse aussi des liens avec des entreprises privées pour promouvoir ces personnes aux dossiers difficiles. En 2021, l'association a accompagné 634 personnes (92 % de femmes, 8 % d'hommes) ; 71 ont obtenu un emploi en accord avec leur profil et leur projet.

*Demande de Fr. 2'500.-, préavis favorable pour Fr. 5'000.-. **Subvention allouée : Fr. 2'200.- pour ces deux associations.***

F.Information sert de point de chute pour des femmes un peu perdues dans différents domaines (conseils juridiques, psychologiques, socio, professionnels, administratifs, financiers). En 2021, plusieurs habitantes se sont adressées à F.Information (2'791 consultations et suivis, 325 appels à la permanence juridique, etc.).

*Demande de Fr. 3'000.-, préavis favorable pour Fr. 5'000.-. **Subvention allouée : Fr. 2'200.-.***

Minds

La CSSC a voté, lors de sa précédente séance, une subvention de Fr. 2'200.-.

Fr. 2'400.- étant encore à attribuer sur le budget 2022, la discussion est ouverte.

Un commissaire propose que la CSSC se réunisse avant le 31.8.2023 afin de revoir les dossiers de subventions et de solliciter d'éventuels budgets complémentaires. Il souligne le travail extraordinaire réalisé par Carrefour Rue & Coulou, qui accueillent 24h/24 les personnes dans la précarité.

Plusieurs commissaires relèvent que le sans-abrisme est un problème criant et malheureusement d'actualité, à Genève.

À l'unanimité (6 voix pour), la CSSC alloue une subvention de Fr. 4'600.- à Carrefour Rue & Coulou.

La commission recevra l'association Minds lors de sa prochaine séance, fixée au 8.2.2023.

En l'absence d'autre point divers, **la Présidente** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h33.

Rapport : E. Maia